Infosmoy

N° 15 – Juin 2017

Le mot du Maire

Chers osmoyens, chères osmoyennes,

Votre nouvel Infosmoy s'est habillé de couleurs tendres et florales pour ce numéro 15, qui mérite bien une belle citation :

« Qu'est-ce que l'idéal ? C'est l'épanouissement de l'âme humaine. Qu'est-ce que l'âme humaine ? C'est la plus haute fleur de la nature » (Jean Jaurès – homme politique 1859/1914).

En ce début d'année 2017, vous avez été sollicités pour deux élections et il m'est agréable de vous informer que la commune d'OSMOY a été la meilleure élève des Yvelines lors du 1er tour des présidentielles. En effet, sur 277 inscrits sur les listes électorales, vous avez été 258 à vous exprimer dans les urnes, soit un taux de participation de 93,14 %. Bravo pour votre sens du civisme.

A l'approche de l'été et des départs en vacances, je vous rappelle qu'il faut être vigilant et ne pas hésiter à prévenir votre voisinage de votre absence. Un voisin peut sortir vos poubelles, ouvrir et fermer les volets quelques heures, relever votre boite aux lettres… pour laisser paraitre à de la présence. Toutes les informations sur **https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Zooms/Operation-tranquillite-vacances2**

En septembre prochain, la tranquillité de notre village va être mise à mal. Et oui, le temps d'une journée, une foire agricole et gastronomique doit avoir lieu, organisée par la Mairie avec le concours de plusieurs autres acteurs. Vous trouverez un article plus précis dans votre Infosmoy.

La Commission Jeunesse, Sports et Loisirs s'investi particulièrement pour vous proposer des animations de toutes sortes : retransmission de matchs de foot, ballade en VTT, concours de citrouilles, brocante aux jouets…. Je souhaite les remercier pour leur motivation et pour leur dynamisme. Ces activités sont faites pour vous divertir mais également pour échanger. Alors n'hésitez pas à en parler autour de vous.

Bonne lecture de votre Infosmoy et je vous souhaite un bel été 2017.

Le Maire,
Joël DURAND

La Mairie vous informe…

LE BUDGET COMMUNAL 2017

Lors de sa séance du 13 avril 2017, le Conseil Municipal a validé le compte administratif 2016 ainsi que le Budget Primitif 2017 de la commune.

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget 2016 voté	400 588,68 €	112 308,20 €	**512 896,88 €**
Budget 2016 réalisé	334 379,88 €	84 175,77 €	**418 555,65 €**
Excédent global 2016	99 609,73 €	22 367,65 €	**77 242,23 €**
Budget 2017 voté	**363 593,48 €**	**43 839,58 €**	**407 433,06 €**

Par ailleurs, une augmentation de 2,00 % des taxes locales a été approuvée à l'unanimité (taxe d'habitation 8.44 ; foncier bâti 9.97 et foncier non bâti 56.13).

IMPACT DE LA REFONTE DE LA LIGNE DE BUS N° 2 POUR LES USAGERS

Dans l'Infosmoy n° 14 de décembre 2016, vous avez pu lire un article relatif à l'impact sur les usagers, de la refonte de la ligne de bus n° 2 desservant notre village. Votre Mairie, qui reste mobilisée pour faire changer cet état de fait, vous a proposé de remplir un questionnaire sur vos habitudes de déplacement et sur vos attentes en matière de transports en commun.

Il en ressort un panel de 37 réponses sur 150 foyers interrogés, d'une moyenne d'âge entre 18 et 66 ans (46 % d'étudiants, 46 % d'actifs et 8 % de retraités).

Il est regrettable de constater que 60 % des usagers ayant répondu à ce questionnaire n'utilisent pas, ou plus, la ligne de bus n° 2 en raison des horaires inadaptés à leurs besoins.

Globalement, vous êtes 89 % à être insatisfaits de ces changements et du manque d'offre.

En résumé :

- 92 % regrettent l'absence de bus en journée,
- 92 % regrettent l'absence de bus le week-end,
- 75 % indiquent que le dernier bus est trop tôt,
- 50 % déplorent que le 1er bus passe trop tard.

A l'appui des résultats de cette enquête, le Maire d'OSMOY a demandé à TRANSDEV, par un courrier en date du 5 mai dernier, de bien vouloir envisager la mise en place de bus supplémentaires, notamment en amplitude horaire mais également pendant les périodes de vacances scolaires et le week-end.

Dans l'attente d'une réponse que l'on souhaite favorable de la part de TRANSDEV, la Mairie remercie les personnes qui se sont mobilisées en consacrant un peu de leur temps à ce questionnaire.

➢ LA MONTEE EN DÉBIT DANS LES COMMUNES RURALES

Le territoire des Yvelines comporte une majorité de communes rurales à faible densité d'habitat. Dans ces zones non couvertes par les opérateurs privés, la situation du débit numérique en certains points du territoire nécessite une intervention plus rapide que le déploiement d'un réseau 100 % fibre optique.

Ainsi, pour répondre rapidement aux déficits les plus aigus de couverture du territoire, le Conseil Départemental, via son Syndicat Yvelines Numériques (créé en 2016), a choisi de déployer une solution technologique de transition : la **Montée en Débit (MED)** qui va concerner 54 communes de notre Département, dont OSMOY.

Il s'agit d'une technologie intermédiaire permettant de déployer de la fibre optique au plus près de la commune ou d'une zone d'habitation, puis d'utiliser le réseau local existant de câbles téléphoniques pour raccorder chaque foyer. Cette technologie MED apportera, dès la mise en service par l'opérateur Orange, un confort d'utilisation bien supérieur à ce que les habitants des communes en déficit numérique connaissent aujourd'hui.
La performance attendue à l'issue du déploiement sera, au minimum, de 10 Mbps en débit descendant et jusqu'à 50 Mbps.

Cette montée en débit sera tout à fait compatible avec la fourniture d'offres « triple-play » (internet, téléphonie et TV).

Planning du déploiement de la Montée en Débit (MED) :

- **2017 :** 23 000 foyers seront équipés avec la technologie « MED » dans 54 communes
- **2018-2019 et 2019-2020 :** 77 000 foyers seront équipés en FTTH (fibre jusqu'à l'abonné)
- **A partir de 2022 :** Déploiement du FTTH dans les communes MED

PHASE 4

Brueil-en-Vexin – Flexanville – Guernes – Guitrancourt - Millemont – Osmoy - Prunay-le-Temple – Saint-Martin-la-Garenne –Tacoignières

Travaux prévus entre avril 2017 et décembre 2017

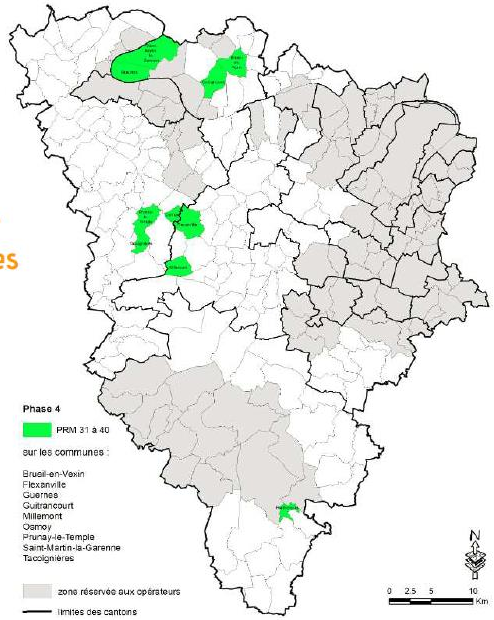

Vous trouverez tous les détails sur le site internet du Conseil départemental des Yvelines :
https://www.yvelines.fr/2016/10/14/54-communes-yvelinoises-deployees-en-montee-en-debit-en-2017/

➢ REPAS DE NOËL 2016 À LA CANTINE SCOLAIRE

C'est dans la joie et la bonne humeur que s'est déroulé, en décembre dernier, le repas de noël 2016 à la cantine scolaire. Les enfants, entourés des institutrices et des élus des communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal Osmoy/St-Martin (RPI), ont passé d'excellents moments. Et puis, ils n'ont pas raté la venue du père-noël qui leur a distribué des friandises.
Petit rappel en images.

État-Civil

Depuis janvier 2017, pas de naissances, ni mariages, ni décès et pas de nouveaux arrivants déclarés.

L'école buissonnière

DATES DES CONGÉS SCOLAIRES

Eté	du samedi 8 juillet au dimanche 3 septembre 2017 inclus
Toussaint	du samedi 21 octobre au dimanche 5 novembre 2017 inclus
Noël	du samedi 23 décembre 2017 au dimanche 7 janvier 2018 inclus

LE TRAVAIL DES ÉLÈVES DU RPI

Un petit aperçu du travail de nos élèves du RPI en 2016.

➢ COMMUNICATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES (www.yvelines.fr)

Les Yvelines sont sur YOUTUBE, abonnez-vous !

Le Conseil départemental des Yvelines a créé une nouvelle chaîne d'information sur YouTube, la plateforme de vidéos en ligne.

Vous y trouverez des reportages sur les événements et les actualités des Yvelines ainsi qu'un rendez-vous mensuel sous forme de questions – réponses avec les Yvelinois sur les grandes thématiques du moment : la rentrée dans les collèges, le point sur le très haut débit…

Vous aussi, pour ne rien manquer de l'actualité du Département, abonnez-vous à la chaîne YouTube « Conseil départemental des Yvelines » : **youtube.com/c/conseildepartementaldesyvelines**

Consultations gratuites de prévention infantile

Des consultations de prévention gratuites pour les enfants de 0 à 6 ans sont proposées par le nouveau bus du service de Protection Maternelle Infantile (PMI) du Département.

Dans leur camping-car aux couleurs du Département, le médecin, l'infirmière et le chauffeur recrutés par le service PMI (Protection Maternelle Infantile) des Yvelines sillonnent les routes de la campagne yvelinoise, de Bonnières-sur-Seine à Ablis, depuis le 16 janvier 2017. Dans les deux cabines du véhicule, ils proposent des consultations de prévention gratuites pour les enfants de 0 à 6 ans dans 9 villes de la zone rurale.

Un résultat des Assises de la Ruralité

Cette mission de protection infantile est habituellement assurée dans les 20 centres PMI du territoire mais, pour préserver une relation de proximité avec les habitants les plus éloignés des centres PMI, le Département lance ce nouveau dispositif. C'est un des résultats concrets des Assises de la Ruralité, cette large consultation des habitants de la partie la moins dense des Yvelines lancée il y a deux ans.
« L'expérience promet d'être enrichissante et très variée. C'est ce qui m'a séduit dans ce projet novateur, » explique le Dr Christine Petit qui va officier dans le bus PMI. A ses côtés, Anne Blanchard, l'infirmière, confie : *« C'est encore mieux que la relation de proximité qui se crée en centre PMI. Nous allons à la rencontre des habitants d'un territoire qui ont parfois le sentiment d'être délaissés. »*

« La ruralité est une richesse de notre département et je propose un plan d'action complet pour faciliter le quotidien des villages. La mission de PMI est de première importance, puisqu'elle consiste, pour notre personnel départemental qualifié, à s'assurer du bon développement des enfants de moins de 6 ans, de mettre à jour les vaccinations et de dépister d'éventuels handicaps », explique Pierre Bédier, Président du Conseil départemental des Yvelines.

LE BUS PMI
à votre rencontre

À compter du 16 janvier 2017, le bus PMI sillonne 9 villes rurales des Yvelines pour proposer des consultations de protection infantile aux enfants de 0 à 6 ans.

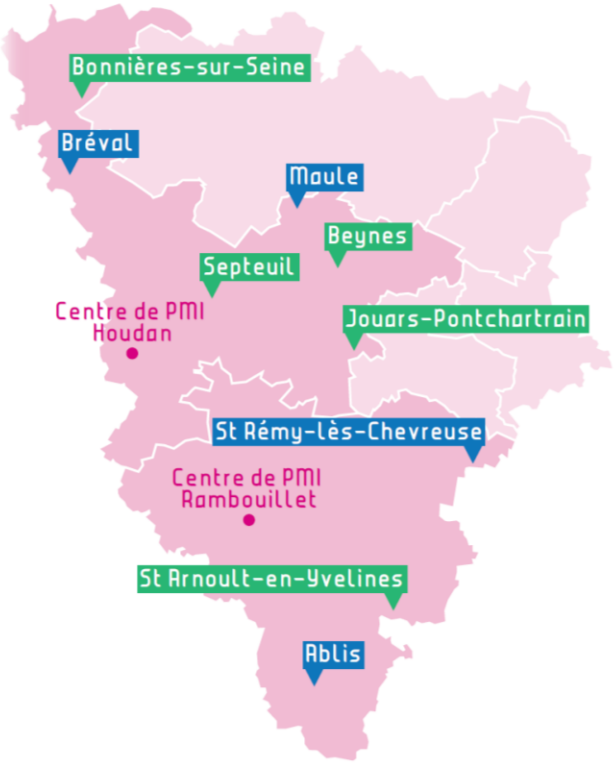

Consultations sur rendez-vous
chaque jour indiqué
de 10 h à 16 h
Appelez au 07 63 14 33 47

SEMAINE PAIRE

Jouars-Pontchartrain
LUNDI
Place du 8 mai 1945
(devant le foyer rural)

Bonnières-sur-Seine
MARDI
Place de la Libération

Beynes
MERCREDI
Place du 8 mai 1945

St Arnoult-en-Yvelines
JEUDI
Centre de loisirs "*les Copains d'abord*"
10 rue Guhermont

Septeuil
VENDREDI
Place Louis Fouché (devant la mairie)

SEMAINE IMPAIRE

Maule
LUNDI
Rue du Général Leclerc
(devant le CCAS)

St Rémy-lès-Chevreuse
MARDI
Espace Jean Racine - 1 rue Ditte

Bréval
MERCREDI
Place du Tranchant
(devant la salle polyvalente)

Ablis
VENDREDI
Médiathèque Emile Zola
15 rue Badillot

Yvelines
Le Département

yvelines.fr

Association Gérontologique des Yvelines

Nous sommes missionnés par le Conseil Départemental des Yvelines dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens pour faire connaître le **dispositif MAV78** (Maltraitance Adultes Vulnérables) mis en place depuis 10 ans pour lutter contre toutes les formes de maltraitance (physique, financière…) envers les séniors ou les personnes en situation de handicap.

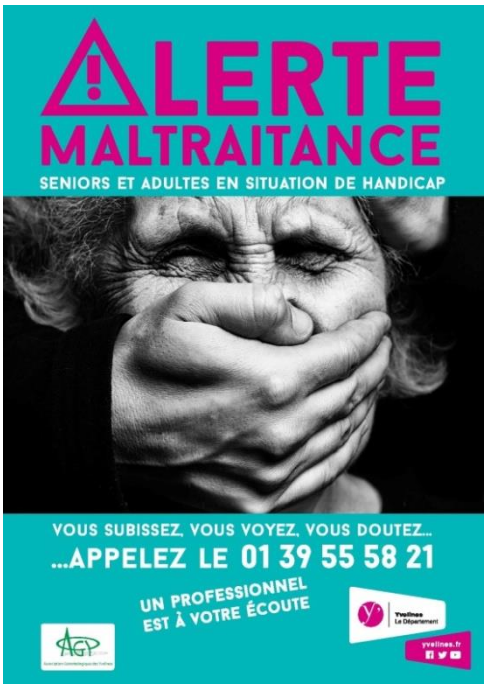

Que les mauvais traitements soient avérés ou qu'il s'agisse d'un doute, le **01.39.55.58.21** répond, par l'intermédiaire d'un psychologue, pour trouver une solution adaptée, avec la possibilité de rester anonyme.

Aujourd'hui, certains adultes en situation de fragilité ignorent qu'un tel dispositif, entièrement gratuit, peut leur venir en aide si cela s'avère nécessaire.

Je me tiens personnellement à votre disposition.

Bien cordialement

Le Président, Jean-Joseph PACHERIE
1 Place Léopold Bellan
78200 MAGNANVILLE
01 34 77 99 05
http://agy78.fr/

➢ COMMUNICATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉVACUATION ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (www.SIEED.fr)

Le SIEED souhaite rappeler à tous les habitants des communes concernées, quelques consignes portant notamment sur les déchets collectés en encombrants ainsi que sur les déchets verts.

LES VÉGÉTAUX

ARTICLE 10 : Définition

Les déchets végétaux comprennent les déchets des particuliers issus des tontes, tailles, feuilles, fleurs. En sont exclus par exemple : la terre, les cailloux, les troncs et branches de longueur supérieure à 1,5 mètres et de diamètre supérieur 5 cm, les souches.

ARTICLE 11 : Contenants

Des sacs pour déchets verts sont achetés une fois par an par le SIEED et distribués aux communes membres en février/mars. Le quota est de 40 sacs par foyer et par an. Les communes se chargent de la distribution des sacs à leurs habitants. Au-delà du quota transmis par chaque commune aux habitants, des sacs en papier biodégradables pourront être achetés qui seront tout de même collectés, même s'ils n'ont pas la mention « SIEED ». Les sacs ne devront pas être supérieurs à 15 kg.

ARTICLE 12 : Collecte

La collecte des déchets verts a lieu du premier lundi d'avril jusqu'au 2ème lundi de décembre (sauf si le 1er lundi d'avril est le lundi de Pâques, la collecte débute alors le dernier lundi de mars pour se terminer le 1er lundi de décembre). La collecte est effectuée en porte en porte dans les sacs en papier prévus à cet effet, ainsi qu'en petits fagots dont le lien sera biodégradable. Les végétaux de plus grosses tailles doivent être apportés en déchèteries. **Les déchets doivent être déposés la veille de la collecte devant le domicile**, de façon ordonnée afin d'occuper un espace qui ne doit pas gêner la circulation des usagers de la voie ou trottoir. **Cet espace devra être inférieur à 1m3.**

LES ENCOMBRANTS

ARTICLE 13 : Définition

Les encombrants sont les déchets volumineux et/ou lourds provenant des particuliers et comprenant : ferrailles, matelas, sommiers, meubles divers usagés.

Sont exclus des encombrants par exemple : les déblais, gravats, décombres, déchets provenant des établissements artisanaux, industriels et commerciaux, déchets contaminés provenant des hôpitaux ou clinique, cabinets et laboratoires médicaux, déchets issus d'abattoirs, batteries, peintures, solvants, bouteille de gaz, extincteurs, déchets dangereux, toxiques, objets qui par leur poids ou dimensions ne pourraient être chargés dans les véhicules, ni portés par deux personnes, pièces d'automobiles et d'engins à moteurs, bidons d'huile, pneus, souches d'arbres, bûches, vitrerie, les déchets des manifestations communales style foire à tout, brocante, fête foraine.

ARTICLE 14 : Collecte

La collecte des encombrants a lieu deux fois par an dans chaque commune membre du SIEED en porte à porte. **Les objets doivent être déposés la veille au soir du ramassage, sur la voie publique devant le domicile**, de façon ordonnée afin d'occuper un espace aussi faible que possible et qui ne doit pas gêner la circulation des usagers de la voie ou trottoir. Le volume de déchets ne pourra excéder 1m3. Des déchèteries sont par ailleurs à disposition des habitants du territoire du SIEED.

➢ COMMUNICATION DE LA CCPH

La Communauté de Communes du Pays Houdanais organise un rendez-vous de l'emploi et de l'entreprise en Mairie de MAULETTE le **vendredi 6 octobre 2017, de 10h à 20h.**

N'hésitez pas à vous renseigner :
www.cc-payshoudanais.fr / Tél. 01.30.46.99.00

Hommage à une grande dame de 100 ans : Danielle DARRIEUX

Avec plus de 100 films à son actif et une trentaine de pièces de théâtre, l'actrice et chanteuse, de son vrai nom Danielle DARRIEUX, a fêté ses 100 ans cette année.

Née le 1er mai 1917 à Bordeaux, fille d'un père ophtalmologiste et d'une mère cantatrice, elle se destine très jeune à une carrière artistique. Elle prend des cours de chant et se forme au violoncelle.

Elle n'a que 14 ans lorsqu'elle tourne son premier film « le Bal » de Wilhem Thiele en 1931.
Elle côtoiera ensuite les plus grands acteurs tels que Bourvil (*un drôle de dimanche*), Gérard Philippe (*le Rouge et le Noir*), Jean Marais (*Ruy Blas*), Jean Gabin (*la Vérité sur bébé Donge*), Lino Ventura, Bernard Blier et Robert D'Alban (*Marie-Octobre*)…

Dans la célèbre comédie musicale « les demoiselles de Rochefort » qu'elle tourne avec Catherine Deneuve et Michel Piccoli entre autres, elle est la seule actrice à chanter vraiment.

C'est en 2010 qu'elle arrêtera sa carrière cinématographique en tournant « Pièce montée » de Denys Granier-Deferre.

Jean-Claude BRIALY dira :

« Avec Danielle DARRIEUX, tout est simple, naturel, délicat. Elle frôle les sentiments, exprime tout avec grâce et avec l'air de rien, nous emporte dans son charme qui est celui du rêve. »

Danielle DARRIEUX épousera son 3ème mari, le scénariste Georges MITSINKIDES, en juin 1948, dans notre village d'OSMOY, où résidaient ses parents. La cérémonie a été célébrée par le Maire de l'époque : René MICHEL.

- 1955 et 1958 : Victoire de la meilleure actrice
- 1955 : Étoile de cristal de la meilleure actrice pour *Le Rouge et le Noir*
- 1985 : César d'honneur
- 1997 : Molière d'honneur
- 2003 : Molière de la comédienne pour *Oscar et la Dame rose*
- 2004 : Commandeur de la Légion d'honneur
- 2010 : Globe de cristal d'honneur

Un peu de notre passé…

Je vous propose de continuer la découverte du passé d'OSMOY par le **7ème registre communal (1931/1955)**.

Dans sa **séance du 17 juin 1934**, le Conseil Municipal « décide de célébrer la fête nationale en offrant un vin d'honneur aux habitants ainsi qu'une collation prise chez un débitant à Septeuil et le pain fourni par le boulanger d'Orgerus. »

Dans une **séance du 10 août 1934**, le Maire présente au Conseil Municipal une lettre de protestation des parents d'élèves pour la fermeture de l'école, adressée à M. le Préfet et l'inspecteur d'académie :
« Tous venons d'avoir connaissance de la suppression officielle de notre école qui compte quatorze élèves. Nous protestons contre sa fusion avec celle de la commune de Saint-Martin-des-Champs et nous n'acceptons pas sa suppression. Nous comprenons certes qu'il faut faire des économies mais il y en aura certainement d'autres à réaliser et nous pensons que supprimer l'école d'un village était la dernière chose à faire. Tous avons fait bien des sacrifices pour avoir une classe et ses dépendances convenables, pour entretenir les locaux en bon état, fournir le matériel nécessaire et les fournitures, donner un logement convenable et un jardin à nos maîtres. Nous ne voulons pas voir nos efforts anéantis ; nos pères ont lutté pour obtenir l'instruction gratuite et obligatoire dans chaque village, nous prétendons que nos enfants en 1934 doivent encore y avoir droit comme tous les petits enfants de France. Nous payons des impôts, comme tous nous aurions un effectif scolaire plus élevé si nous n'avions pas eu d'enfants tués à la guerre. Nous avons droit à notre école comme toutes les communes plus importantes. Supprimer notre école, c'est ne plus pouvoir rendre l'instruction obligatoire car ces petits enfants ont la plupart de six et huit ans et devront faire plus de six kilomètres par jour, sur une route droite, sillonnée d'autos, remplie de tournants, très dangereuse par endroits, prendre le repas de midi dans de plus ou moins bonnes conditions et cela par tous les temps, la pluie, la neige, le brouillard, le froid du matin. Il leur faudra partir à 7 heures en plein hiver et ne rentrer qu'à la nuit. Tous ne pouvons accepter de faire aller nos enfants à l'école dans de semblables conditions. Nous réclamons énergiquement « notre école » dans notre village. »

Dans une **séance du 11 novembre 1934**, le Conseil Municipal refuse l'achat de masques à gaz.

Dans sa **séance du 31 janvier 1936**, le Conseil Municipal décide le rattachement du service postal à la poste d'Orgerus au lieu de celle de Septeuil.
« Notre petite commune ne reçoit son courrier chaque jour qu'entre 14 et 15 h, ce qui semble vraiment inadmissible à 56 kms de Paris. Nous sommes desservis par la poste de Septeuil située à 7 kms, alors que nous ne sommes qu'à 3,5 kms de la poste d'Orgerus. Nous sommes du reste rattachés à Orgerus pour le service téléphonique depuis 23 ans. Ainsi, le Conseil décide le rattachement du service postal à la poste d'Orgerus au lieu de celle de Septeuil. »
Dans sa **séance du 8 mars 1936**, le Maire informe le Conseil Municipal de l'accord donné par le Conseil Général pour le rattachement d'Osmoy à la poste d'Orgerus.

Dans sa **séance du 26 septembre 1936**, le Conseil Municipal demande au Maire de porter au 1er dimanche de septembre la fête communale, tous les ans sans exception ; de porter cette dite fête sur les lieux suivants :

- 1937 : haut du pays
- 1938 : place du village

et ainsi de suite.

Dans sa **séance du 6 mai 1938**, le Conseil Municipal demande que soit supprimée la taxe de portage du pain dans la commune d'Osmoy.
« Vu les protestations des habitants, décide à l'unanimité d'attirer la bienveillance de M. le Préfet sur la question du portage du pain dans la commune. Les boulangers desservant le pays ont appliqué, à date du 1er mai 1938, une taxe de portage s'élevant à 0,10 francs par kilo. La commune se trouve déjà défavorisée par suite de son éloignement et les consommateurs ne peuvent avoir chaque jour le pain frais qui leur est nécessaire ; d'autre part, les frais de portage supportés par les boulangers sont largement compensés par le bénéfice réalisé sur la vente du pain dans le pays et sont défalqués de leurs bénéfices commerciaux. Dans ces conditions, le Conseil Municipal demande que soit supprimée dans le plus bref délai, cette taxe qui a déterminé un mécontentement général. »

C'est dans les années 1940 que l'eau potable arrive jusque dans les maisons. Ainsi, dans une **séance du 15 octobre 1947** (et dans d'autres séances également), le Conseil Municipal autorise un habitant à effectuer les travaux nécessaires à l'installation de l'eau dans sa maison d'habitation sise au lieudit « le Village ». Ces travaux comprennent notamment le branchement sur la canalisation d'eau et sont entièrement à la charge de l'habitant.
Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande, sous réserve que la nouvelle canalisation soit posée dans les mêmes conditions que les canalisations déjà établies et avec des matériaux de même qualité.

Dans sa séance du **19 janvier 1948**, le Conseil Municipal sollicite un service régulier d'autobus sur la commune.
« Considérant que la commune d'Osmoy est privée de tout moyen de transport et de communication :
1° avec la gare d'Orgerus située à cinq kilomètres,
2° avec la ville de Mantes, arrondissement, centre principal de la région, marché important se tenant tous les mercredis,
Et que, par ailleurs, les moyens privés de correspondance avec lesdits centres sont inexistants, sollicite de Monsieur le Préfet de Seine et Oise et des services compétents de la Direction de la Régie Renault, la création ou l'adaptation d'un service régulier d'autocar qui assurerait la liaison de la commune avec Paris et Mantes. »

Dans sa **séance du 19 mars 1948**, le Conseil Municipal désigne le garde-champêtre pour assurer le nettoyage de l'école.
« Il devra effectuer le nettoyage complet (lavage) quatre fois l'an et assurer le balayage deux fois par semaine. En outre, il nettoiera la mairie une fois par an (lavage). »

Dans une **séance du 7 décembre 1948**, le Maire expose au Conseil Municipal que « pour établir le branchement d'électricité à l'église d'Osmoy, il lui est demandé une somme de 16 557 francs, que le budget communal ne peut faire face qu'à une somme de 4 500 francs, que M. xxx, demeurant à Septeuil, s'engage à avancer à la commune une somme de 12 000 francs remboursable dès que possible et sans intérêts, le Conseil Municipal accepte la proposition de M. xxx sans intérêts, étant entendu que le remboursement de cette somme sera prévu sur le budget additionnel de l'année 1949. »

Dans une **séance du 1er juin 1951**, le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a contracté un emprunt de 433 200 francs destiné à financer les travaux de réparation du clocher de l'église. Cet emprunt sera remboursé en 15 années au moyen de 15 annuités de 44 620 francs chacune, payable le 31 mai de chaque année, comprenant un taux d'intérêts sur le capital de 6 % l'an.

Dans une **séance du 14 août 1951**, le Maire informe le Conseil Municipal de sa « demande de devis pour le remplacement de l'horloge de l'église. M. xxx, horloger, s'engage à effectuer les travaux moyennant un forfait de 75 000 francs. Le Conseil Municipal :
Vu l'offre avantageuse de M. xxx,
Considérant qu'il y a lieu de profiter de l'échafaudage actuellement installé pour effectuer les travaux,
Autorise M. le Maire à traiter avec M. xxx pour la somme de 75 000 francs.
Le Conseil Municipal décide également le remplacement de la croix surmontée d'un coq.
Le Conseil Municipal décide également que le reliquat de l'emprunt servira à la réfection de la peinture intérieure de l'église. »

Dans sa **séance du 19 décembre 1952**, le Conseil Municipal fixe la vitesse maximum pour tous véhicules à 30 km/h pour la traversée du pays.
Dans sa **séance du 12 juin 1953**, sur la proposition de l'ingénieur des ponts et chaussées, le Conseil Municipal accepte de porter à 40 km/h la vitesse des véhicules automobiles qui traversent la commune.

Dans sa **séance du 29 mars 1955**, le Conseil Municipal décide de « licencier » l'ouvrier auxiliaire (cantonnier) qui ne donne pas satisfaction.
« Le Conseil Municipal considérant que l'ouvrier auxiliaire xxx ne remplit pas ses fonctions de façon satisfaisante, décide de faire cesser toutes les fonctions de xxx à compter du 1er mai 1955, charge M. le Maire de prendre un arrêté dans ce sens et M. l'ingénieur des TPE à Houdan de l'informer de cette décision.
Mécontent également de ses services en tant qu'employé communal chargé du balayage des classes de l'école, de l'entretien du cimetière, places publiques et lavoirs, le Conseil Municipal décide de faire cesser toutes ses fonctions à compter du 1er mai 1955. »

Réjane SIMONEAU
Conseillère Municipale

Vous êtes à l'honneur

A l'occasion de la remise des récompenses sportives et culturelles par la Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH) le 19 janvier 2017, deux sportives d'Osmoy ont été mises à l'honneur grâce à leur exploit réalisé en 2016.
Nous sommes heureux pour cette belle réussite et nous leur souhaitons encore de beaux podiums.

Alyssia FOUREAU, championne de la finale nationale en individuelle UFOLEP en gymnastique (catégorie N5 - 11/15 ans)

Kathleen ANDERSEN, médaille d'or du championnat de France d'équitation dans la discipline « saut d'obstacles » (poney élite 1, cadet excellence).

Moments de détente

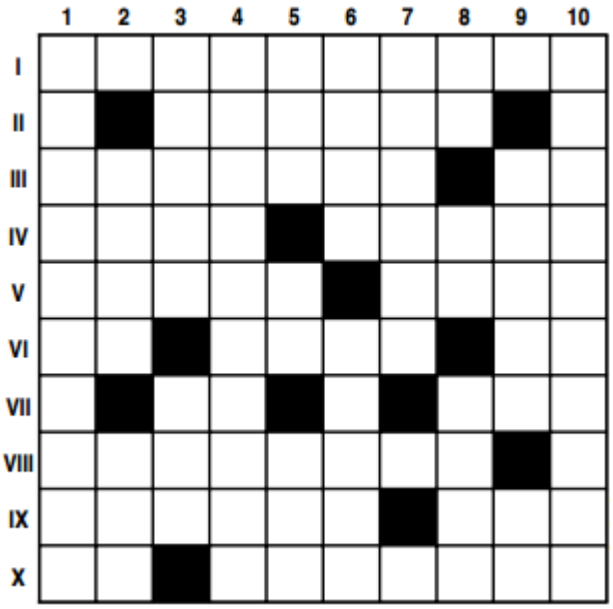

HORIZONTALEMENT

I. Une façon de valoriser nos ordures ménagères. **II.** Elles prolifèrent sur les bords des mers pollués. **III.** Fîmes un choix. Mention sur le bulletin. **IV.** Jolie fleur. Allongea. **V.** Avec un bon environnement et une bonne alimentation, elle ne peut qu'être bonne. Place de marché. **VI.** Une direction sur la rose des vents. Un réacteur français en Provence, qui étudie la fusion nucléaire. 3ème personne. **VII.** Becquerel, en abrégé. Grande école. **VIII.** Biologiques. **IX.** Outil tranchant. Il a percé les mystères de Paris. **X.** Infinitif. Plaçons.

VERTICALEMENT

1. Phénomène économique, pas toujours compatible avec l'environnement. **2.** Pirogue à balancier. Un bien collectif précieux, désormais protégé par la loi. **3.** Début de journée. Diplôme. **4.** Des matières qui mettent des siècles à se biodégrader. **5.** Produits pas très bio. Conjonction. Musique du Maghreb. **6.** Transpiration. Bouleverse. **7.** Mettre à l'épreuve. **8.** Bat le roi. L'Italie sur le web. Une société qui vend du pétrole, mais pour encore combien de temps ? **9.** Une alternative durable à la voiture. Nombre premier. **10.** Produits en masse par notre société de consommation, il faut s'efforcer de les réduire.

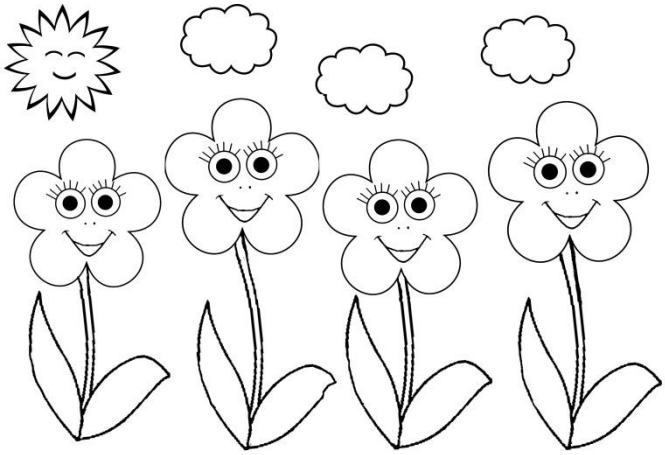

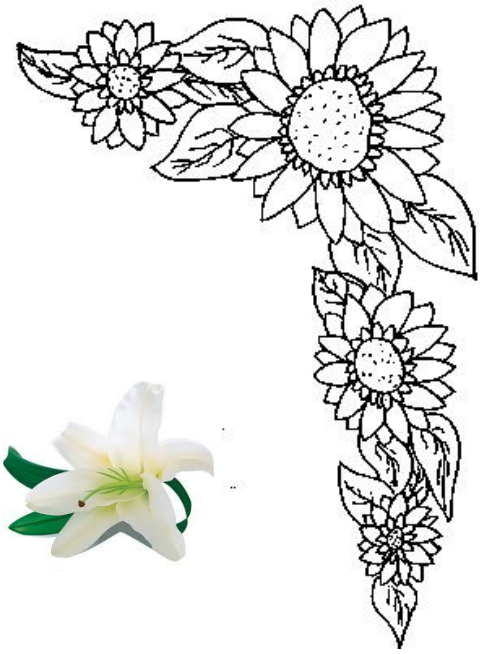

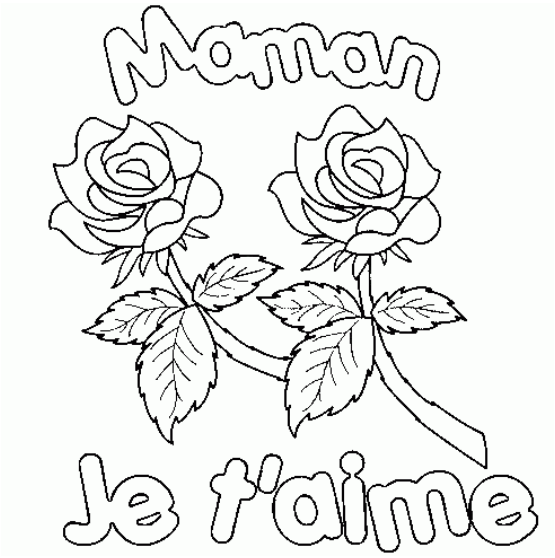
Maman
Je t'aime

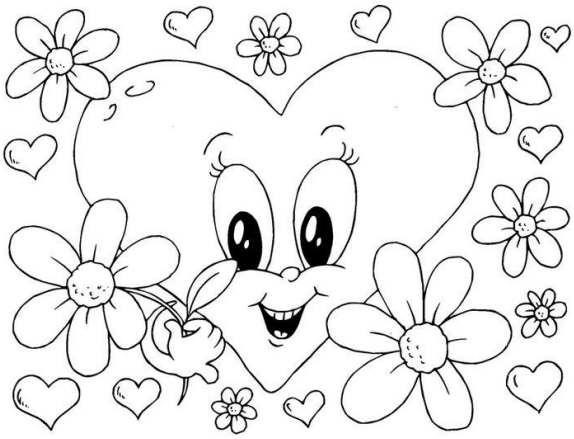

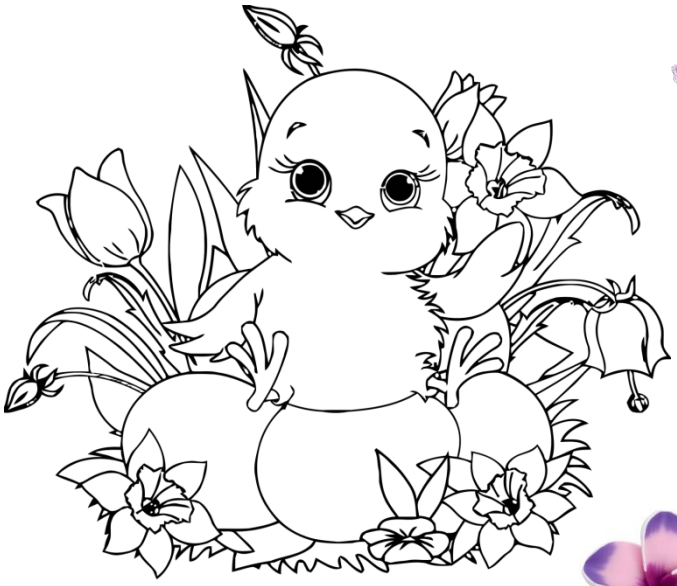

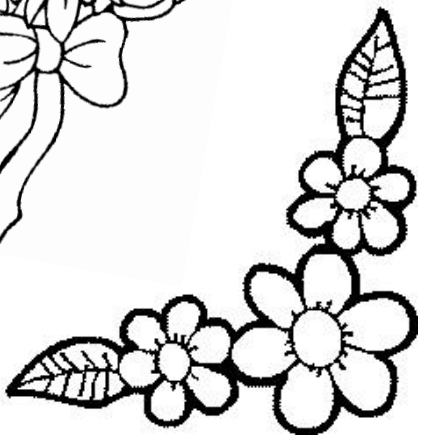

Côté cuisine

Tarte aux légumes du soleil

20 mn de préparation, 20 minutes de cuisson

- 1 fond de pâte feuilletée
- 1 aubergine
- 1 mozzarella
- Herbes de provence , quelques feuilles de basilic
- 2 courgettes
- 4 tomates
- Huile d'olive, sel, poivre

- Laver et couper aubergine et courgettes en dés sans les éplucher.
- Les faire revenir dans une poêle avec un peu d'huile d'olive.
- A mi-cuisson (les légumes ont commencé à perdre leur eau), ajouter les tomates lavées et coupées en rondelles épaisses. Ajouter du sel, poivre et des herbes de provence.
- Tapisser le moule à tarte de pâte feuilletée et verser les légumes lorsqu'ils sont dorés.
- Répartir des rondelles de mozzarella sur le dessus et parsemer de feuilles de basilic ciselées.
- Faire cuire 20 minutes à four chaud jusqu'à ce que la pâte soit dorée et la mozzarella bien fondue.

Mousse au citron

15 mn de préparation, 3h de repos au réfrigérateur

- 250 gr. de mascarpone
- 2 citrons jaunes
- 100 gr. de sucre en poudre
- 3 oeufs
- Zeste d'un citron vert

- Presser le jus des 2 citrons jaunes et détailler finement le zeste d'un citron vert.
- Battre 3 jaunes d'œufs avec 100 gr. de sucre en poudre.
- Incorporer 250 gr. de mascarpone dans la préparation et bien mélanger.
- Ajouter le jus des citrons jaunes et la moitié du zeste du citron vert (en conserver pour la décoration).
- Mélanger le tout.
- Monter 3 blancs d'œufs en neige bien ferme avec une pincée de sel. Les incorporer petit à petit et délicatement dans la préparation.
- Remplir des ramequins avec la préparations puis les mettre au réfrigérateur pendant 3 heures.
- Avant de déguster, parsemer les ramequins avec le zeste du citron vert.

Photos insolites

Les quelques jours de givre de décembre 2016 ont donné lieu à de magnifiques photos dont voici quelques clichés.

Agenda – dates à retenir

➢ ASSOCIATION LOISIRS ET SPORTS D'OSMOY (ALSO)

Jeudi 13 juillet 2017	➢ Fête nationale
Samedi 23 septembre 2017	➢ Concours de pétanque
Samedi 25 novembre 2017	➢ Soirée moules-frites

➢ ASSOCIATION JEUNESSE SPORTS ET LOISIRS

Dimanches 1er octobre, 19 novembre, 10 décembre 2017	➢ Activité jeux petits et grands (14h30)
Octobre 2017	➢ Concours de la plus grosse citrouille
Dimanche 29 octobre et samedi 23 décembre 2017	➢ Projection cinéma

Page Facebook : Osmoy commission Jeunesse Sports et Loisirs
Contact : 06.25.42.74.85 (Jérôme DURAND)

➢ FOIRE AGRICOLE ET GASTRONOMIQUE, BROCANTE, EXPOSITION DE MATÉRIEL ANCIEN

Retenez bien cette date : **dimanche 17 septembre 2017** (de 8h à 18h).

Organisée en partenariat par la Mairie d'Osmoy, l'ALSO, les Jeunes Agriculteurs d'Ile-de-France et les délégués des parents d'élèves, cette foire agricole se déroulera à l'entrée du village (en venant d'Orgerus) et un parking sera organisé pour les véhicules.

De nombreux stands vous permettront de passer d'agréables moments avec vos enfants, votre famille, vos amis : découverte de produits gastronomiques, concerts, jeux, tours de tracteurs… il y en aura pour tous les âges.
Par ailleurs, une exposition de matériels anciens et nouveaux vous fera côtoyer de plus près le monde agricole.

Une brocante est également ouverte à tous. Toutes les modalités d'inscription, pour ceux et celles qui le souhaitent, seront distribuées dans les boîtes aux lettres et disponibles sur le site internet de la commune (**www.osmoy78.eu**).

N'hésitez pas à en parler autour de vous. De nouveaux exposants sont toujours les bienvenus.

Pense-bête

OFFICES RELIGIEUX

- **Eglise St Cloud** : messe à 9h30 le 3ème dimanche de chaque mois d'octobre à mars.
- **Chapelle Notre Dame de la Pitié** : pèlerinage en septembre.

Pour toute démarche religieuse, s'adresser à la Paroisse de SEPTEUIL :
- Père VU-THE-KY (14 place de l'Eglise 78790 SEPTEUIL ☎ 01.30.93.40.46)

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS (à sortir la veille uniquement)

- Tous les lundis : **jusqu'au lundi 18 décembre 2017**

Le retrait des sacs « déchets verts » se fait à la Mairie, aux horaires d'ouverture habituels rappelés à la fin de votre Infosmoy.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS (à sortir la veille uniquement)

- **Le jeudi 23 novembre 2017**

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET RECYCLABLES

- **Tous les vendredis**

DÉCHÈTERIES DE GARANCIÈRES, BOUTIGNY-PROUAIS, HOUDAN ET MÉRÉ

Nous vous rappelons que vous pouvez avoir accès aux déchèteries aux jours et heures suivants, sur **présentation impérative d'une carte délivrée gratuitement par votre Mairie et de votre carte d'identité** : (http ://www.sieed.fr)

DECHETERIE DE BOUTIGNY - PROUAIS - 28410
Lieu dit Les Joncs - Au croisement RD 305 - RD 101

&

DECHETERIE DE HOUDAN - 78550
Route d'Anet - Voie communale n°2

DECHETERIE DE GARANCIERES - 78890
29 bis rue de la Gare - Parking d'Intermarché

&

DECHETERIE DE MERE - 78490
Chemin rural n°11 - Route de la Bardelle
Derrière la gare - Direction Vicq

LUNDI : FERMETURE	LUNDI : 10h - 12h30 et 13h30- 17h
MARDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h	MARDI : FERMETURE
MERCREDI - JEUDI : fermée	MERCREDI - JEUDI : fermée
VENDREDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h	VENDREDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h
SAMEDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h	SAMEDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h
DIMANCHE : 9h - 13h	DIMANCHE : 9h - 13h

RECENSEMENT DES JEUNES

Les jeunes doivent venir se faire recenser à la Mairie au plus tard un mois après leur **16ème anniversaire**, et fournir les pièces suivantes :

- Carte nationale d'identité
- Justificatif de domicile
- Livret de famille

Résultats des jeux

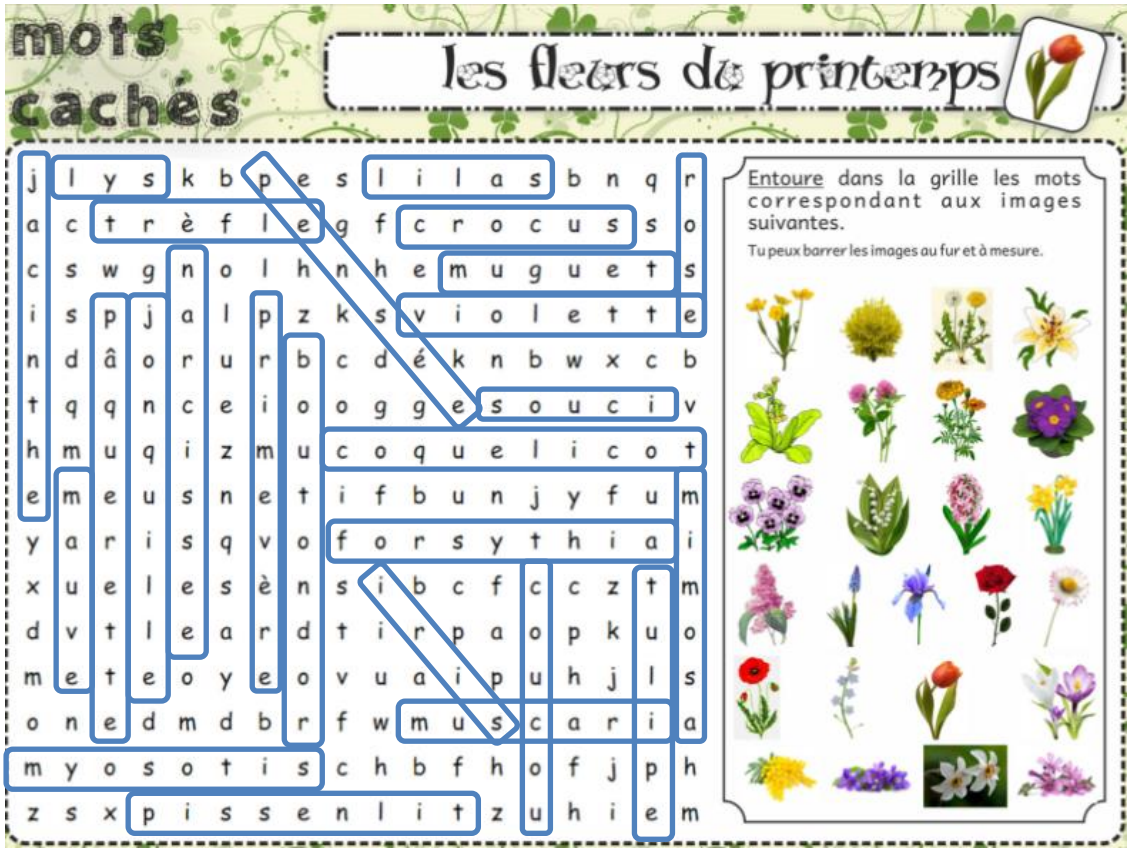

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	C	O	M	P	O	S	T	A	G	E
II	R	■	A	L	G	U	E	S	■	M
III	O	P	T	A	M	E	S	■	T	B
IV	I	R	I	S	■	E	T	I	R	A
V	S	A	N	T	E	■	E	T	A	L
VI	S	O	■	I	T	E	R	■	I	L
VII	A	■	B	Q	■	M	■	E	N	A
VIII	N	A	T	U	R	E	L	S	■	G
IX	C	I	S	E	A	U	■	S	U	E
X	E	R	■	S	I	T	U	O	N	S

HORIZONTALEMENT

I. Une façon de valoriser nos ordures ménagères. **II.** Elles prolifèrent sur les bords des mers pollués. **III.** Fîmes un choix. Mention sur le bulletin. **IV.** Jolie fleur. Allongea. **V.** Avec un bon environnement et une bonne alimentation, elle ne peut qu'être bonne. Place de marché. **VI.** Une direction sur la rose des vents. Un réacteur français en Provence, qui étudie la fusion nucléaire. 3ème personne. **VII.** Becquerel, en abrégé. Grande école. **VIII.** Biologiques. **IX.** Outil tranchant. Il a percé les mystères de Paris. **X.** Infinitif. Plaçons.

VERTICALEMENT

1. Phénomène économique, pas toujours compatible avec l'environnement. **2.** Pirogue à balancier. Un bien collectif précieux, désormais protégé par la loi. **3.** Début de journée. Diplôme. **4.** Des matières qui mettent des siècles à se biodégrader. **5.** Produits pas très bio. Conjonction. Musique du Maghreb. **6.** Transpiration. Bouleverse. **7.** Mettre à l'épreuve. **8.** Bat le roi. L'Italie sur le web. Une société qui vend du pétrole, mais pour encore combien de temps ? **9.** Une alternative durable à la voiture. Nombre premier. **10.** Produits en masse par notre société de consommation, il faut s'efforcer de les réduire.

Comité de Rédaction

Pour toute proposition de sujet ou demande d'information, vous pouvez contacter le Comité de Rédaction en déposant une enveloppe à son attention en Mairie ou en écrivant à **Infocom.osmoy78@gmail.com**

Horaires d'ouverture de la Mairie et coordonnées :

- Le mercredi de 14h00 à 18h30
- Le vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Téléphone : 01.34.87.23.67 Fax : 01.34.87.27.49
Mail : mairie.d.osmoy@wanadoo.fr

Rappel :

L'**Infosmoy** peut vous être adressé par mail. Pour cela, il suffit de le demander à :

Infocom.osmoy78@gmail.com, en laissant votre nom, adresse et adresse mail.

Réalisé par **Réjane SIMONEAU**, imprimé et assemblé en Mairie,
infocom.osmoy78@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique. Merci.